

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, dix décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Membres en exercice : 10

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : OLLIVIER Stéphane, le Maire ; GAUTIER Karine, 1^{er} adjoint ; Yvon LEFEVRE, 2^{ème} adjoint ; THOMAS Gyslaine, 3^{ème} adjoint; LE LAY Karine, TANGUY Yohann, LOUIS Patrick, LOUTRAGE Nathalie DERRIEN Etienne, LOUIS Patrick

Absents excusés : LE LAY Typhaine,

Karine LE LAY a été nommée secrétaire de séance.

N°1 – 10/12/2015 : Schéma départemental de coopération intercommunale
AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTER-
COMMUNALE

Quintin Communauté a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services à la population : animation économique et touristique, sentiers de randonnée, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, lutte contre les nuisibles, halte-garderie, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, repas à domicile, espace aquatique, Handi'chiens...

Son territoire étant parfois trop étroit, elle s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, programme d'aide à la réhabilitation de logement, école de musique.
- Pays de Saint Brieuc (7 EPCI) : Schéma de Cohérence territoriale, schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Brieuc Paimpol les Caps

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Brieuc, du Département et de la Région, Quintin Communauté avait engagé une réflexion de fusion avec Centre Armor Puissance 4 depuis 2012. Il s'agissait d'une première étape de regroupement avant un rapprochement avec Saint Brieuc Agglomération.

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1^{er} janvier 2017, avec Saint-Brieuc Agglomération et Sud Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions.

Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et efficaces

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante afin assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : eau, assainissement collectif, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), plan local d'urbanisme intercommunal.

Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Brieuc avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1^{ère} du département et la 4^{ème} de Bretagne.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser à leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de schéma de mutualisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE par 2 voix pour et 6 voix contre et 1 abstention

DESAPPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

EMET LE VŒU que la commune de LE LESLAY intègre un EPCI qui serait plus en adéquation avec son caractère rural.

RENDU EXECUTOIRE Transmis à

La Préfecture, le 15/12/2015

Publié ou notifié le

Le Maire,

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Stéphane OLLIVIER,